

**TY-GUEN - VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION BO N° 0087**

Madame Laurence CLAISSE, Maire, informe le Conseil municipal que, par courrier du 26 mars, Madame VIROS et Monsieur HANEGRAFF demeurant 9 avenue du Maréchal Foch, ont fait part de leur souhait d'acquérir la parcelle cadastrée section BO N° 0087 située dans le quartier de Ty-Guen.

**CONSIDERANT** qu'après consultation de France Domaines, le terrain d'une superficie de 658 m<sup>2</sup> est évalué à 30 000 € avec une marge de transaction de 10 % pouvant être envisagée,

**CONSIDERANT** que le règlement du Plan Local d'Urbanisme applique sur ce terrain une marge de recul inconstructible, par rapport à la route départementale n° 69, de 35 mètres représentant environ 60 % de sa superficie,

**CONSIDERANT** cette forte contrainte de construction, Madame VIROS et Monsieur HANEGRAFF sollicitent, par courrier reçu le 17 juin 2019 l'application de la marge de transaction de 10 % qui porterait le prix de vente du terrain à 27 000 €,

**VU** l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 24 juin 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE (28 voix pour),**

**AUTORISE** cette vente au prix de 27 000 €,

**PRECISE** que celle-ci sera passée en la forme notariée aux rapports de Maître PRIGENT Matthieu, Notaire à Landivisiau (25 avenue Foch),

**PRECISE EGALEMENT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2019.

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le 4 JUIL. 2019

Et de la publication, le 4 JUIL. 2019

Fait à Landivisiau, le 4 JUIL. 2019

Le Directeur Général des Services  
Pascal NANTEL